

SIAEP DU HAUT PERCHE

Eau potable : Ex SMAEP

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200043248-20240926-18-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Affichage : 03/10/2024

Rapport annuel

sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2023

Rédacteur (mandataire) : Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne - www.sde61.fr

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

INDICE	DATE	MODIFICATIONS
V0	06/09/2024	Version initiale
V1	16/09/2024	§1.4 : Notification nombre abonnés par commune §1.6.4 : Ajout nouvelle unité de gestion : Nouveau contrat §2.1 : Ajout tarif +700 m3 §2.2 : Ajout volumes facturés
V2		
V3		

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	6
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	7
1.6.	Eaux traitées	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023	7
1.6.2.	Production	7
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	8
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	9
1.6.5.	Autres volumes	9
1.6.6.	Volume consommé autorisé	10
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	10
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	11
2.1.	Modalités de tarification	11
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	11
2.3.	Recettes	13
3.	Indicateurs de performance	14
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	14
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	14
3.3.	Indicateurs de performance du réseau	16
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	16
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	17
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	17
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	18
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	19
3.5.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	20
4.	Financement des investissements	21
4.1.	Branchements en plomb	21
4.2.	Montants financiers	21
4.3.	État de la dette du service	21
4.4.	Amortissements	22
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	22
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	22
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	23
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	23
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	23
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	24

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **intercommunal**

- **Nom de la collectivité** : SIAEP du HAUT PERCHE
- **Nom de l'entité de gestion** : eau potable : ex SMAEP Haut Perche
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- **Compétences liées au service** : Production, Traitement, Transfert, Stockage, Distribution
- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Belforêt-en-Perche, Charencey, Corbon, Courgeoût, Feings, La Ventrouze, Mauves-sur-Huisne, Mortagne-au-Perche, Saint-Hilaire-le-Châtel, Saint-Langis-lès-Mortagne, Saint-Mard-de-Réno, Sainte-Céronne-lès-Mortagne, Tourouvre au Perche, Villiers-sous-Mortagne
- **Existence d'une CCSPL** Oui Non
- **Existence d'un schéma de distribution** Oui, date d'approbation* : Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- **Existence d'un règlement de service** Oui, date d'approbation* : Non
- **Existence d'un schéma directeur** Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Délégation de service public**

Nature du contrat :

- **Nom du prestataire** : Eaux de Normandie
- **Date de début de contrat** : 01/01/2013
- **Date de fin de contrat initial** : 31/12/2024
- **Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant)** : 31/12/2024
Nombre d'avenants et nature des avenants :
 - * Avenant N° 1 prenant effet le 01/04/2013 – Modification du seuil gros consommateur, Réglementation visant la protection des dommages à ouvrages - Construire sans détruire – Intégration VEG au SIAEP de la Poterie
 - * Avenant N° 2 prenant effet le 01/01/2014 - Intégration des ex-Siaep de Mauves sur Huisne et de la Poterie Normandel à l'affermage et prise en compte du CICE et du changement d'indices pour le calcul du coefficient. K du contrat
 - * Avenant N° 3 prenant effet au 02/10/2020 : Modification de la structuration tarifaire de Base du délégataire
- **Nature exacte de la mission du prestataire** : se référer au contrat d'affermage

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 10 085 habitants au 31/12/2023 (11 579 au 31/12/2022).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 6 297 abonnés au 31/12/2023 (6 285 au 31/12/2022).

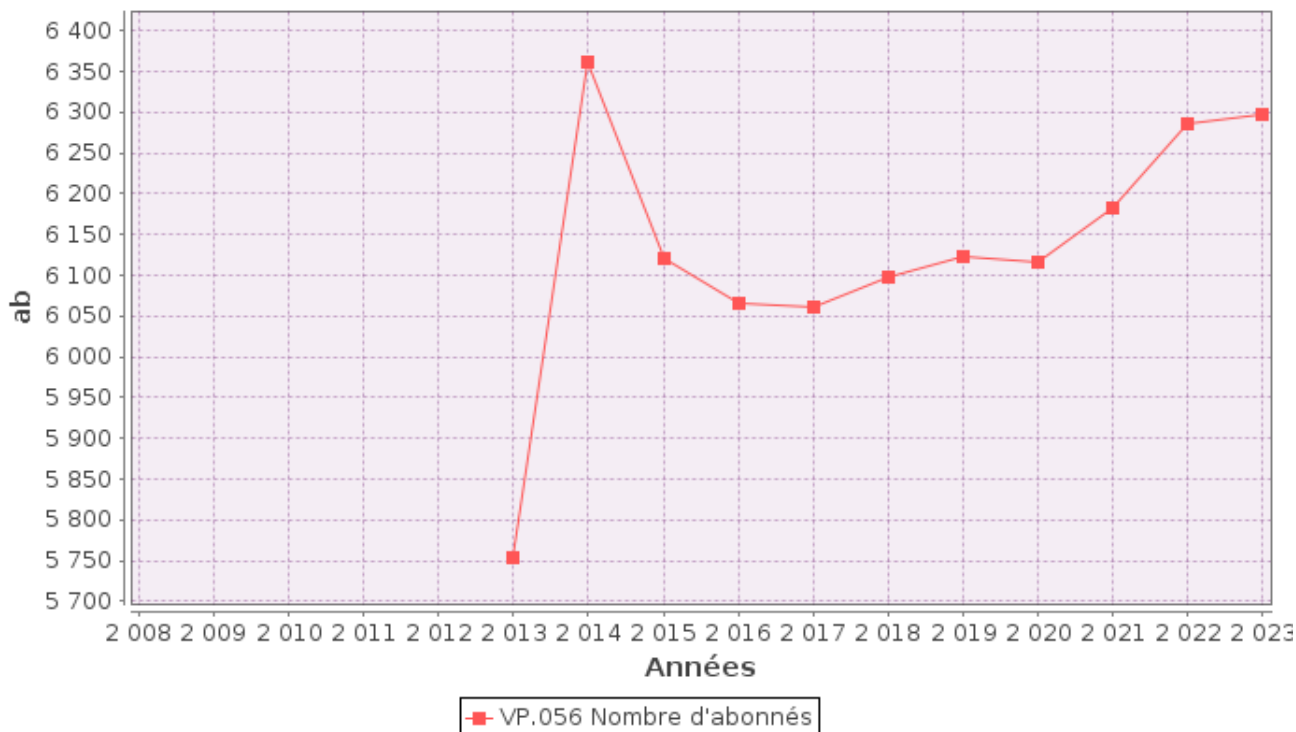
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
Belforêt-en-Perche (St Ouen de la Cour)	42	41	-
Charencey	357	363	
Courgeon	-	1	
Courgeoùt	255	256	
Corbon	27	28	
Feings	138	138	
La Chapelle Montligeon	2	0	
La Ventrouze	96	96	
Mauves-sur-Huisne	367	366	
Mortagne-au-Perche	2 262	2 263	
Saint-Hilaire-le-Châtel	380	384	
Saint-Langis-lès-Mortagne	528	532	
Saint-Mard-de-Réno	319	320	
Sainte-Céronne-lès-Mortagne	37	38	
Tourouvre au Perche	1 291	1 284	
Villiers-sous-Mortagne	183	183	
Total	6 285	6 297	0,2%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 14,94 abonnés/km au 31/12/2023 (14,89 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,6 habitants/abonné au 31/12/2023 (1,84 habitants/abonné au 31/12/2022).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 110,81 m³/abonné au 31/12/2023. (115,93 m³/abonné au 31/12/2022).



1.5. Eaux brutes

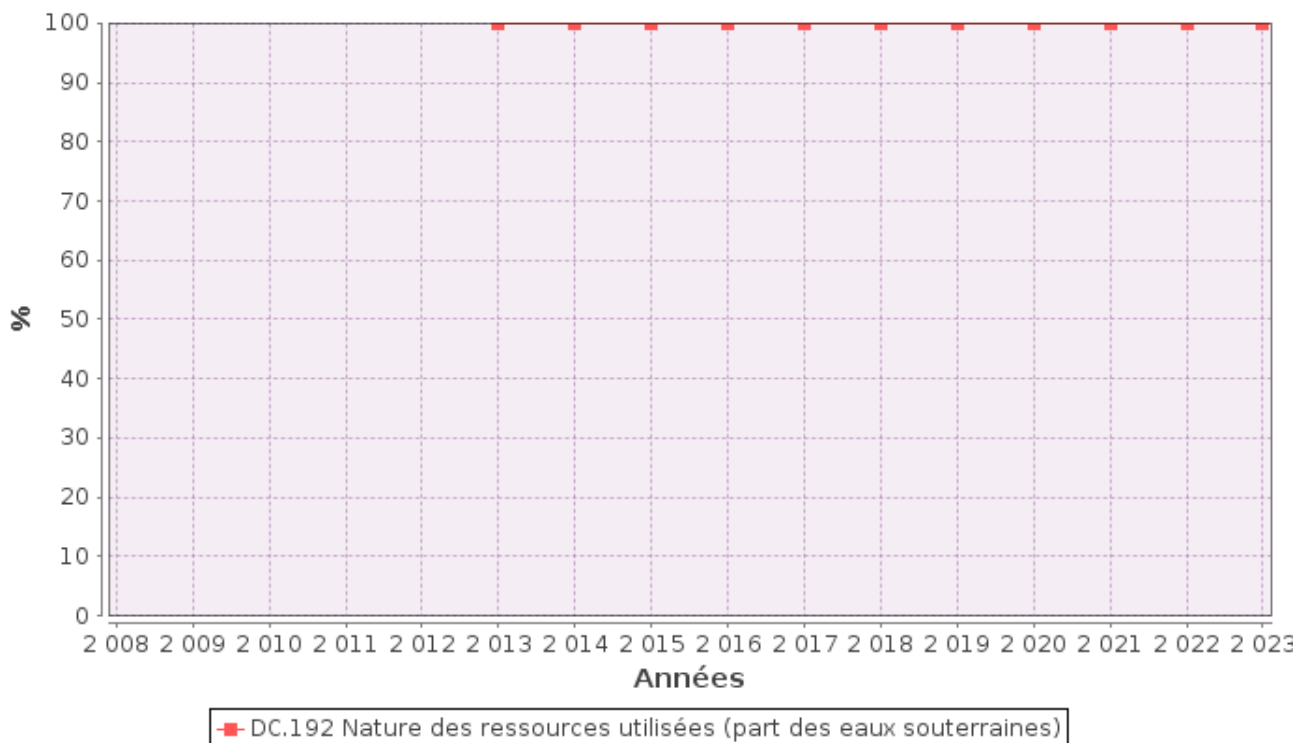
1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 965 848 m³ pour l'exercice 2023 (1 001 333 pour l'exercice 2022).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Forage F1 "La Peltrie"	souterraine	90 m ³ /h et 1 800 m ³ /j	77 705	47 652	-38,7%
Forage F2 "La Peltrie"			51 803	47 652	-8%
Forage "La Guérolière"	souterraine	160 m ³ /h et 3 200 m ³ /j et 1 168 000 m ³ /an	407 990	372 430	-8,7%
Source en contre-bas du bourg. S1 (prox. route)	souterraine	70 m ³ /h et 1 400 m ³ /j et 400 000 m ³ /an	96 224	117 083	21,7%
Source en contre-bas du bourg. S2 (loin route)			96 225	117 082	21,7%
Forage "La Couvendière"	souterraine	70 m ³ /h et 1 400 m ³ /j	271 386	263 949	-2,7%
Total			1 001 333	965 848	-3,5%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

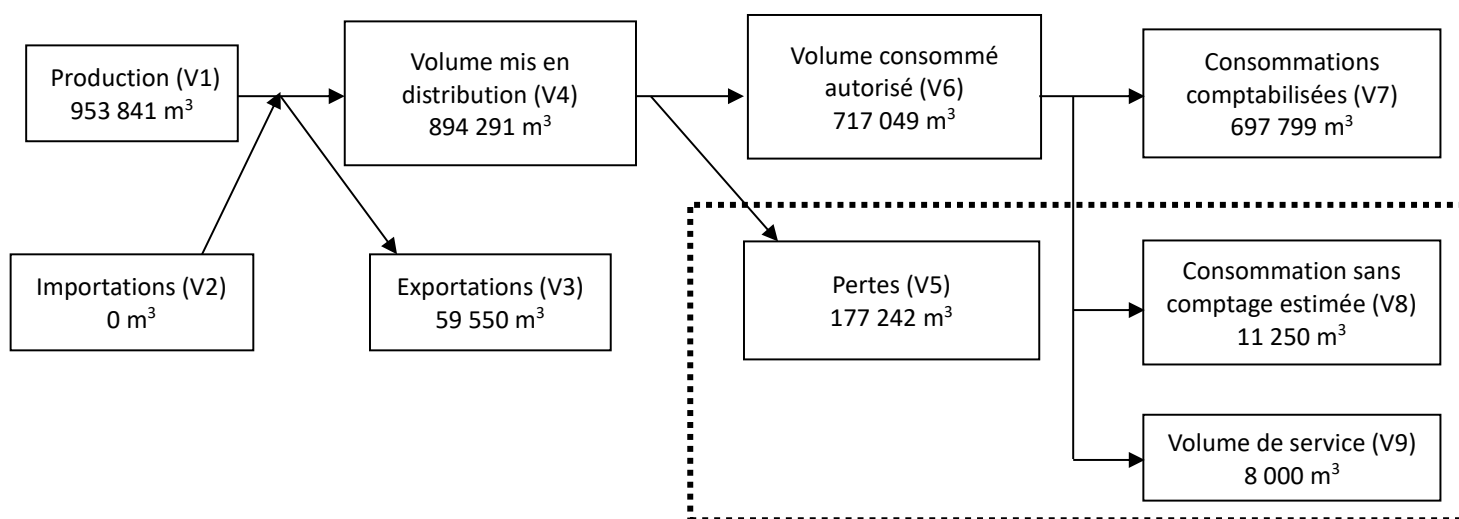


1.5.2. Achats d'eaux brutes

Sans objet

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023



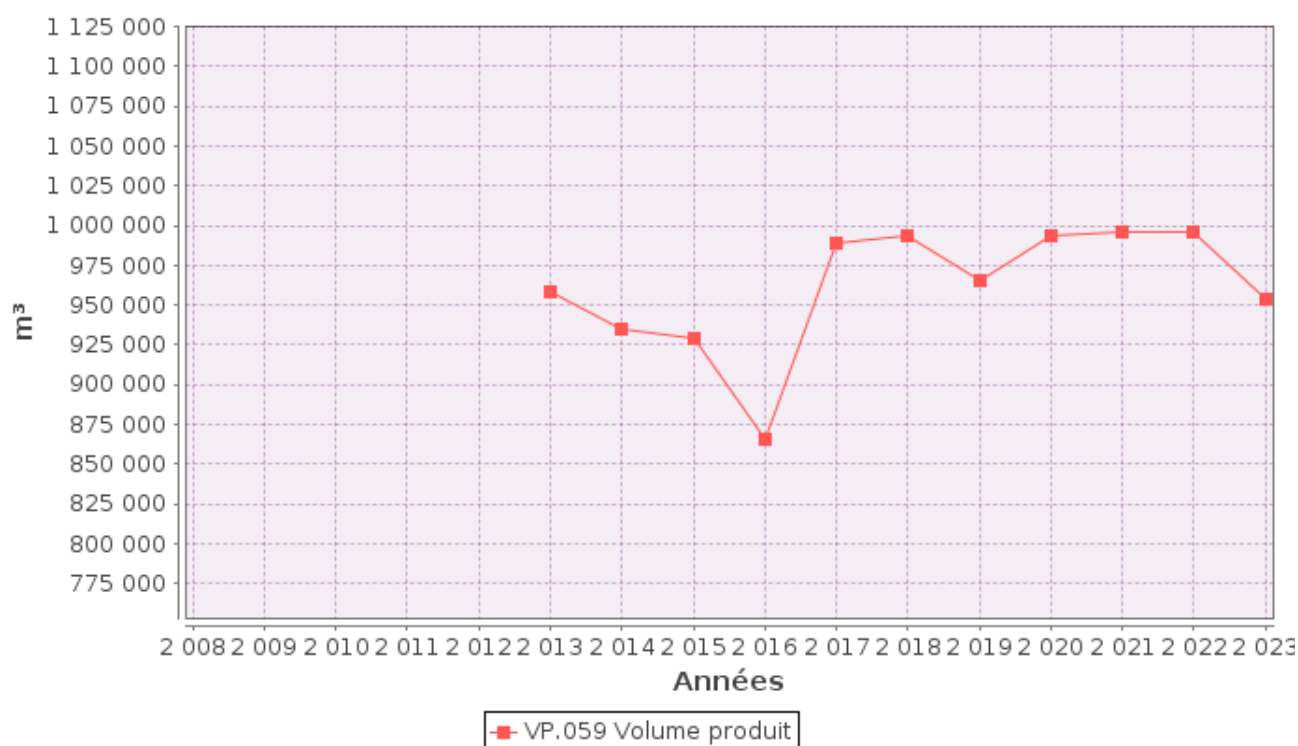
1.6.2. Production

Le service dispose 4 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Station de la Guérolière- Comblot	Désinfection par chloration gazeuse
Station de saint Hilaire le Chatel	Filtration charbons actifs, désinfection par chloration gazeuse
Usine La Boulaie du Haut Perche	Désinfection
La Peltrie - Bivilliers	Désinfection

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
Forage F2"La Peltrie"	51 508	47 060	-8,6%	80
Forage "La Guérolière"	405 668	367 800	-9,3%	80
Source en contre-bas du bourg. S1 (prox. route)	95 676	115 627	20,9%	80
Source en contre-bas du bourg. S2 (loin route)	95 677	115 627	20,9%	80
Forage F1"La Peltrie"	77 263	47 059	-39,1%	80
Forage "La Couvendière"	269 843	260 668	-3,4%	80
Total du volume produit (V1)	995 635	953 841	-4,2%	80



1.6.3. Achats d'eaux traitées

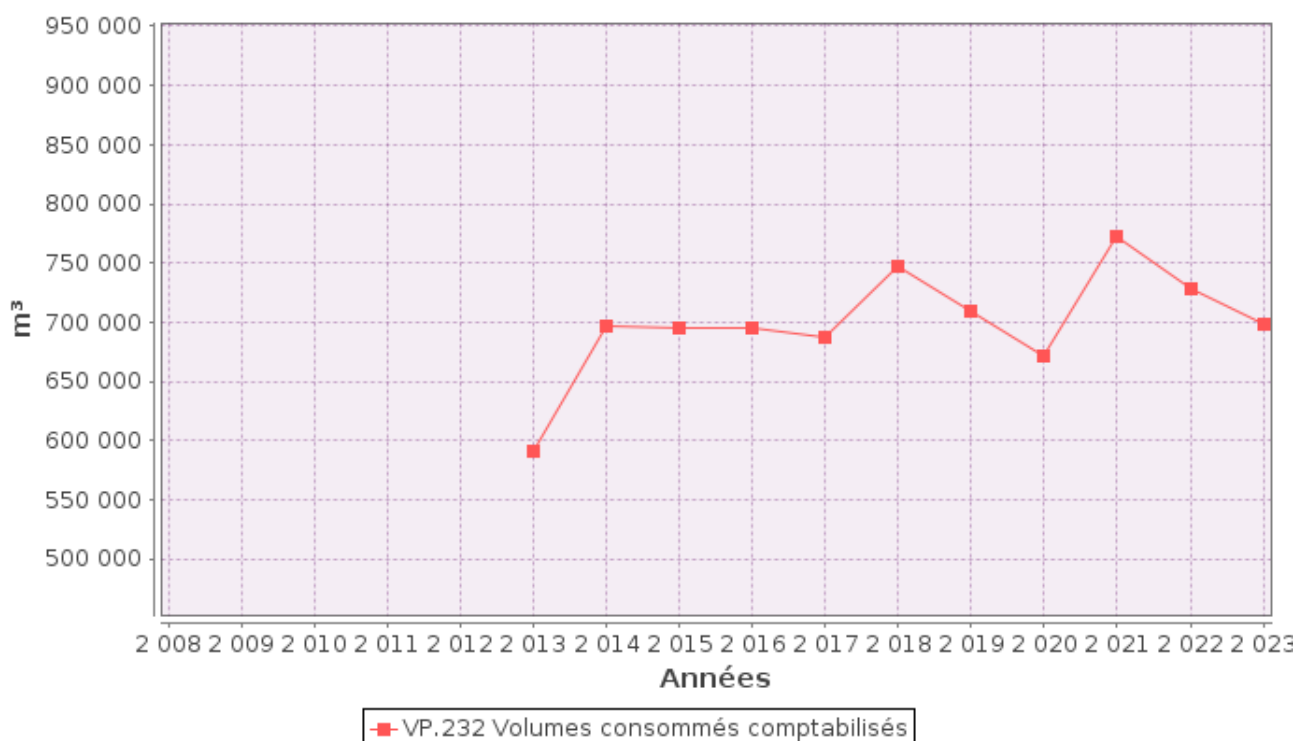
Sans objet

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	728 630	697 799	-4,2%
Abonnés non domestiques	0	0	___%
Total vendu aux abonnés (V₇)	728 630	697 799	-4,2%
SIAEP du Haut Perche – Régie du Haut Perche	13 707	0	-
SIAEP du Haut Perche – ex Réveillon	40 705	0	-
SIAEP Nouveau Contrat	-	49 016	-
Bazoches – Sur Hoene	4 656	6 100	+31,0%
SIAEP de la Région de Longny au Perche	3 493	4 434	+26.9%
Total vendu à d'autres services (V₃)	62 561	59 550	-4,8%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2022 en m ³ /an	Exercice 2023 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	5 200	11 250	116,3%
Volume de service (V9)	7 300	8 000	9,6%

Commentaire concernant le volume de service : Nombreuses purges réalisées dues à la présence de CVM

1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	741 130	717 049	-3,2%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 421,48 kilomètres au 31/12/2023 (422,22 au 31/12/2022).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Frais d'accès au service : _____ € au 01/01/2023
 _____ € au 01/01/2024

Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	41,21 €	42,04 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Prix au m ³ : 0-700 m ³	0,6594 €/m ³	0,6726 €/m ³
	Prix au m ³ : + 700 m ³	0.3606 €/m ³	0.3678 €/m ³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	42,65 €	45,35 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Prix au m ³	1,04 €/m ³	1,105 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,045 €/m ³	0,062 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,3 €/m ³	0,3 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

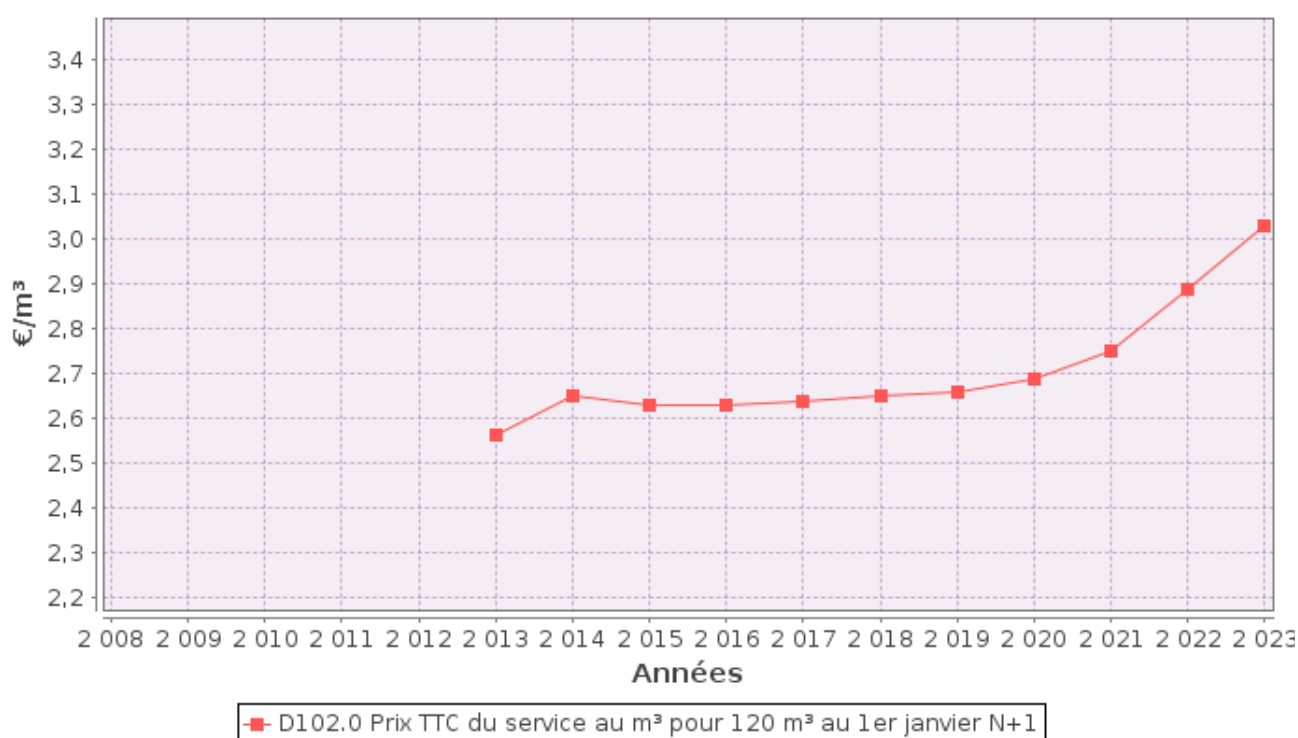
- Délibération du 15/11/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération N° 20 du 16/11/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du __/__/__ effective à compter du __/__/__ fixant ...
- Délibération du __/__/__ effective à compter du __/__/__ fixant ...

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon

l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	41,21	42,04	2%
Part proportionnelle	79,13	80,71	2%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	120,34	122,75	2%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	42,65	45,35	6,3%
Part proportionnelle	124,80	132,60	6,2%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	167,45	177,95	6,3%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	5,40	7,44	37,8%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	36,00	36,00	0%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	____%
Autre :	0,00	0,00	____%
TVA	18,11	18,93	4,5%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	59,51	62,37	4,8%
Total	347,30	363,07	4,5%
Prix TTC au m³	2,89	3,03	4,8%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence **semestrielle**

La facturation est effectuée avec une fréquence **semestrielle**

Les volumes facturés au titre de l'année 2023 sont de 686 743 m³/an (721 553 m³/an en 2022).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Financement de travaux de renouvellement de canalisation et augmentation du prix de l'énergie

2.3.Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	650 734,06	609 490,37	-6.3%
<i>dont abonnements</i>	272 025,84	255 924,76	
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	650 734,06	609 490,37	-6.3%
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	650 734,06	609 490,37	-6.3%

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	-		
<i>dont abonnements</i>	-		
Recette de vente d'eau en gros	-		
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	923 596	964 653	-4.4%
Recettes liées aux travaux	59 993	22 330	-62.8%
Autres recettes (préciser)	18 834	14 048	-25,4%
Total autres recettes	78 827	36 378	-53.9%
Total des recettes	1 002 423	1 001 031	-0.1%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 : **1 574 143 €** (1 574 330 € au 31/12/2022).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023
Microbiologie	80*	0*	83*	0*
Paramètres physico-chimiques	85*	4*	94*	10*

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2022	Taux de conformité exercice 2023
Microbiologie (P101.1)	100%*	100%*
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	95,3%*	89,4%*

*: Commentaire pour le taux de conformité concernant la microbiologie et les paramètres physico-chimiques : Données relatives à l'ensemble du SIAEP du Haut Perche à l'exception de la régie

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	110

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

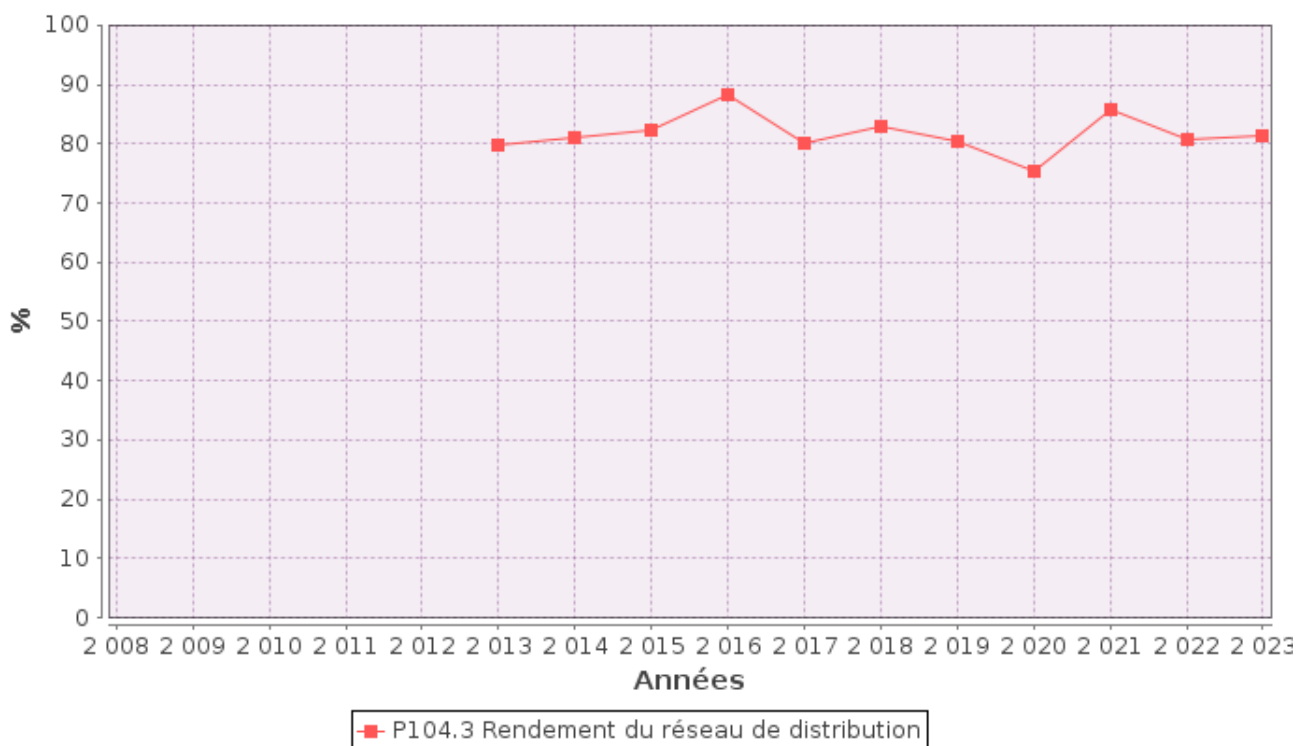
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau	80,7 %	81,4 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	5,22	5,05
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	78,1 %	78 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

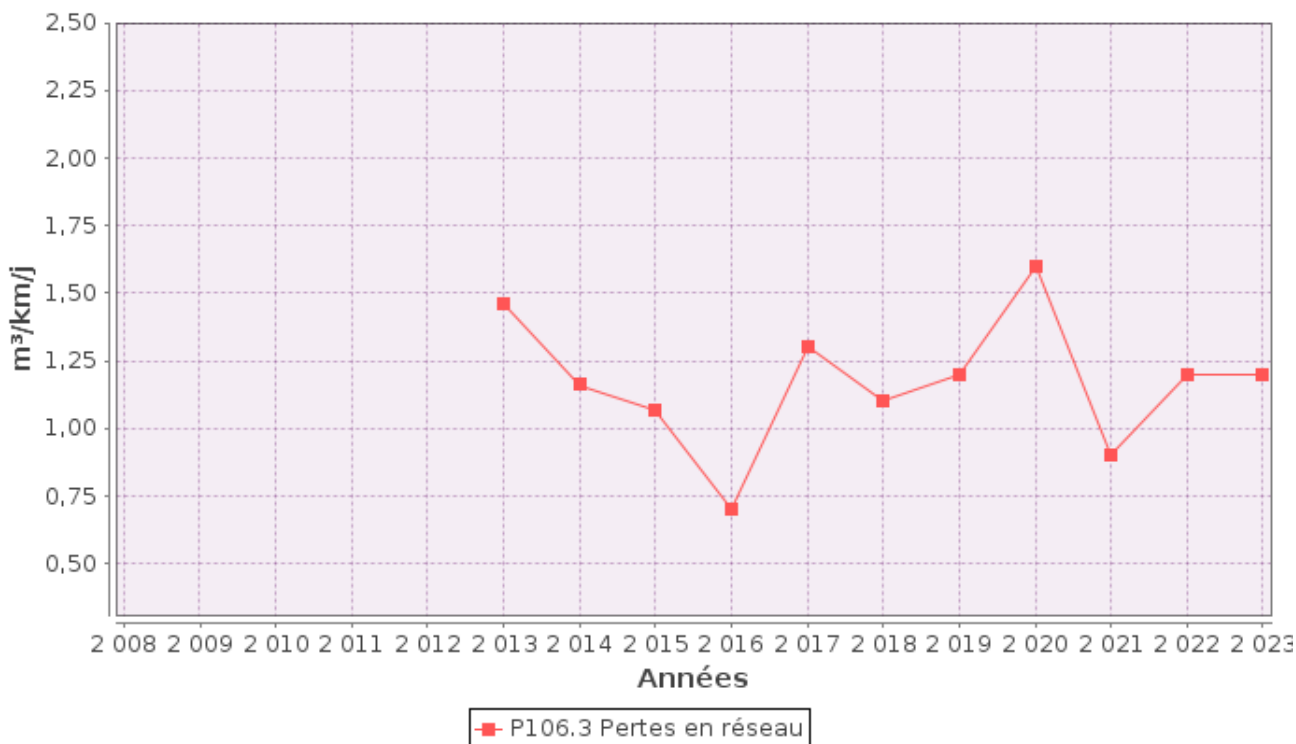
Pour l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,3 m³/j/km (1,3 en 2022).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de 1,2 m³/j/km (1,2 en 2022).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,71%	0,65%	1,09%	0,65%	0,74%

Au cours des 5 dernières années, 15,59 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,74% (0,65 en 2022).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80%** (80% en 2022).

3.5.Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2023
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2022 tel que connu au 31/12/2023	39 796,92
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2022	1 873 633,9
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2022	2,12

Pour l'année 2023, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2022 est de 2,12%

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombre total des branchements	6 861	6 613
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	nc	nc
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	9	9
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	-	-
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,1%	0.1%

4.2. Montants financiers

	Exercice 2022	Exercice 2023	
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	554 747*	1 064 911*	
Montants des subventions en €		AELB	56 014*
		DETR	56 014*
Montants des contributions du budget général en €	554 747*	952 883*	

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 145 959,49*	1 012 910,01*
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	133 049,48*
	en intérêts	24 068,24*

4.4. Amortissements

Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de 354 138,39* € (352 501,32* € en 2022).

* : Données communes à l'ensemble des entités de gestion gérées en affermage

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Renouvellement canalisation AEP et travaux divers sur certains ouvrages	730 000 €	1 100 000 €

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
/		

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service a reçu 11 demandes d'abandon de créance et en a accordé 6.

947,02 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0014 €/m³ pour l'année 2023 (0,0027 €/m³ en 2022).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
/	

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2022	Exercice 2023
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	11 579	10 085
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,89	3,03
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%*	100%*
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	95,3%*	89,4%*
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	80,7%	81,4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,3	1,3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,2	1,2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,65%	0,74%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0027	0,0014

*Données relatives à l'ensemble du SIAEP du Haut Perche à l'exception de la régie